

Code d'Éthique des administrateurs

Les administrateurs régionaux

1- Les administrateurs régionaux sont responsables de la représentation de la F.C.N.M. et agissent comme représentants de la corporation.

La responsabilité de l'administrateur

2- Tout administrateur, sous réserve des dispositions sur la loi des compagnies, est solidairement responsable de chacune des décisions prises par le conseil d'administration, tant et aussi longtemps qu'il est un administrateur reconnu, c'est à dire jusqu'à ce que le secrétaire accuse réception de sa démission

Représentez votre association

3- Votre association ou institut possède une constitution, des statuts et des règlements ainsi que d'autres documents définissant ses buts, ses objectifs et ses méthodes de fonctionnement. Il faudra vous familiariser avec eux au point où vous serez à même d'en discuter à tout instant.

4- Le président de votre association ou le directeur du personnel peuvent vous indiquer les programmes dont il faut s'occuper, et vous devriez concentrer votre attention sur ces secteurs. En même temps, ils accueilleront avec respect votre perspicacité et votre opinion personnelle.

5- L'administrateur d'association doit être responsable envers l'organisation entière et non pas seulement envers un petit secteur.

6- Votre rôle comme administrateur d'association est de guider l'industrie ou la profession.

7 Vous pouvez aider votre président de manière considérable en lui fournissant des renseignements authentiques et en le /la tenant au courant des besoins des membres.

8- Votre plus grande collaboration avec le/la président(e) et les membres réside dans une participation active aux réunions du conseil d'administration.

9- On pourrait beaucoup écrire au sujet de l'administrateur. Vos membres s'attendent à ce que vous représentiez leurs idées tout en y ajoutant votre effort personnel. Le succès de votre organisation dépendra largement de votre talent d'administrateur.

Le Monde de Neptune vous attend!